

✓

PORTO-NOVO, LE 13 SEPTEMBRE 1960

PG/NO.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

CABINET DU PREMIER MINISTRE

II) ECRET DU PREMIER MINISTRE

N° 255 /PCM/CAB/MI

LE PREMIER MINISTRE,

CONSEIL DES MINISTRES
14 Sept. 1960
N° 255

VU la loi du 15 Février 1959 portant constitution de la République du Dahomey ;
VU la loi 59/I6 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;
LE conseil des Ministre entendu ;

EMPLIATIONS:
IRONO I
ORD. I
RESIDENCE 15
I. 3
DJOUGOU I
RESOR I
I. I
D. I
PP. I
ESSE I
RADIO 2
IS.A.COOP.I
P. OUIDAH I

II) E C R E T E

ARTICLE 1er M. FABRE Jacques Administrateur 4ème échelon de la FOM, est nommé sous-Préfet de OUIDAH.

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué parout où besoin sera./..

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

M. AROUNA.

H. MAGA.